



**ARRETE DE POLICE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
Rue des Ecoux, rue Joseph Desvignes, rue de la Cantonnière
38510 CREYS-MEPIEU**

L'Adjoint au Maire de la commune de CREYS MEPIEU,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Vu l'intérêt général

Considérant la demande en date du 05/06/2026, par laquelle l'entreprise « **SPIE BATIGNOLLES TP AURA** », demande l'autorisation pour effectuer des travaux pour : « **aménagement des espaces publics** » sur la rue Joseph Desvignes, rue de la Cantonnière et rue des Ecoux, commune de Creys-Mepieu.

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

A R R E T E

Article 1^{er}

La circulation sera temporairement réglementée, **par alternat, selon calendrier de l'entreprise et avec utilisation de places de parking** selon l'avancée des travaux, **rue Joseph Desvignes, rue des Ecoux, rue de la Cantonnière à compter du 15/06/2026**, dans les conditions définies ci-après. Cette réglementation sera applicable **à compter du 15/06/2026, et jusqu'au 15/12/2026 inclus**.

Article 2

Pendant cette période, la circulation s'effectuera avec empiètement sur la chaussée.
La limitation de vitesse des véhicules est fixée à 30 km/h.
Les stationnements et dépassement sont interdits aux abords du chantier.

Article 3

La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

L'Adjoint au Maire, l'entreprise chargée des travaux, le service technique,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à CREYS MEPIEU, le 12/06/2026
DIFFUSIONS

- Gendarmerie Morestel
- SYCLUM
- Transports Région Auvergne-Rhône-Alpes

Pour le Maire, par délégation,
à l'Adjoint Jean-Claude GENGLER

